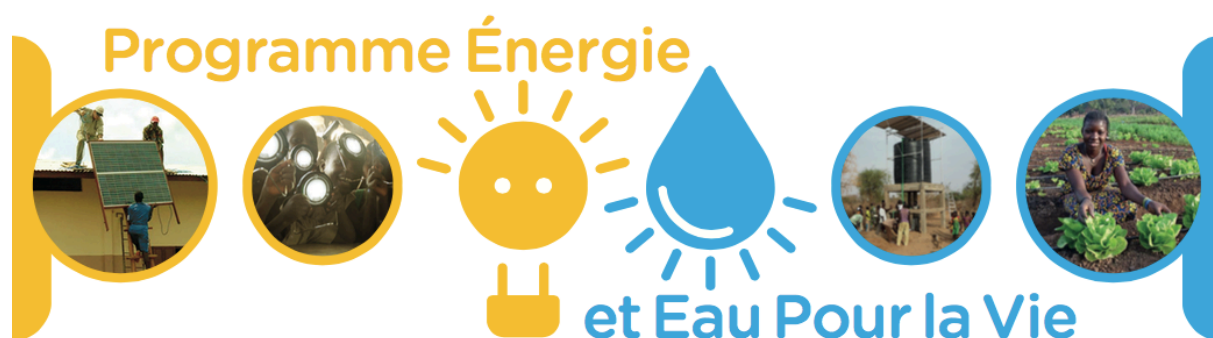




REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité – Justice – Travail

MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE
L'EAU ET DES MINES



**RAPPORT SUR LE COLLOQUE DE PRESENTATION ET
D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME
« ENERGIE ET EAU POUR LA VIE »**



Table des matières

Introduction.....	3
II. Déroulement et organisation	4
a. Programme	4
b. Intervenants.....	5
c. Budget	6
d. Partenaires techniques et financiers	6
III. Bilan de participation et premiers retours.....	7
a. Participants	7
b. Enquête de satisfaction	8
c. Préoccupations soulevées en sessions plénières.....	9
IV. Retours des ateliers	11
a. Atelier 1 : Comment accompagner l'évolution des usages et des mentalités ?	11
b. Atelier 2 : Quel modèle économique pour pérenniser et financer les installations ?	13
c. Atelier 3 : mécanismes pour lever les barrières de développement du secteur privé	15
d. Quelques observations critiques	17
V. Synthèse des retours et recommandations	19
Conclusion	22
ANNEXES.....	23

Introduction

Lors de son investiture, le chef de l'Etat, chef du Gouvernement, le président Patrice Talon affirmait sa volonté de faire de l'accès à l'eau et à l'énergie des droits inaliénables pour les citoyens béninois.

Conformément à ces orientations, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines a souhaité mettre en place un programme afin de répondre à ces défis, particulièrement pressants dans les localités les plus éloignées des réseaux traditionnels.

De cette ambition est né « Energie et Eau pour la Vie », un programme prenant à la fois en compte les dimensions communautaires et domestiques et reposant principalement sur les nouvelles technologies dont la technologie solaire.

Ayant achevé la conception dudit programme au cours de l'été 2016, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines a eu l'honneur d'organiser en date des 15 et 16 septembre un colloque de présentation et d'orientation stratégique de cet ambitieux programme.

Le colloque avait pour objectif principal :

- D'informer les partenaires concernés, d'enrichir et de perfectionner le contenu du programme, avant sa mise en œuvre opérationnelle en attendant son lancement officiel une fois l'aval du conseil des ministres reçu ;
- De recueillir et d'échanger les points de vue et expériences des partenaires impliqués dans le programme ;
- D'ajuster l'orientation stratégique de cet ambitieux programme par l'enrichissement des débats.

Les partenaires du programme et représentants du public cible ont été conviés à ce colloque. Ce sont notamment, les Ministères concernés, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile, l'association de défense des consommateurs, les ONG, etc.

II. Déroutement et organisation

a. Programme

Le colloque s'est tenu sur une journée et demie à l'Hôtel du Lac, Cotonou et a été inauguré par S.E. le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines.

JOUR 1		
8h30 – 9h	Accueil des participants	
9h – 9h15	Mot d'accueil	Charlotte Cadoret
9h15 – 9h45	Allocution d'ouverture et photo de famille	Son Excellence le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines
9h45 – 10h15	PAUSE CAFE	
10h15 – 10h45	Etat des lieux de l'accès à l'énergie et à l'eau	DG Eau / DGE
10h45 – 11h00	Présentation du programme Energie et Eau pour la Vie	Charlotte Cadoret
11h – 11h30	Aperçu des initiatives déjà en cours	ANADER
11h30 – 12h00	Retour d'expérience	Electriciens Sans Frontières
12h – 12h15	Opportunités et barrières du secteur privé	Faustin Dahito, président de l'AISER
12h15 – 12h45	Pourquoi eau et énergie sont-elles interdépendantes ?	Olga Johnson, Directrice Générale Fondation Energies pour l'Afrique
12h45 – 13h00	Mot de remerciement	Charlotte Cadoret
13h – 15h00	BUFFET DEJEUNER	
15h00 – 17h00	Ateliers en parallèle : <ul style="list-style-type: none"> • Comment accompagner l'évolution des usages et mentalités sur l'accès à l'énergie et à l'eau ? • Modèle économique pour pérenniser les installations dans les localités 	
17h – 17h30	PAUSE CAFE	
17h30 – 18h30	Séance de Questions / Réponses	

JOUR 2		
9h00 – 9h30	Accueil des participants	
9h30 – 11h00	Atelier de coordination technique Présentation des programmes et initiatives en cours dans le secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Programmes des différents Partenaires Techniques et Financiers (MCA, SNV, UNESCO, UEMOA, Endev, UE...) • Africagrid : présentation des projets de centres de recherche commun et de contrôle des énergies renouvelables 	
11h – 11h30	PAUSE CAFE	
11h30 – 13h00	Atelier : Quels mécanismes face aux barrière du secteur privé ? <i>Réflexions en groupes</i> <i>Restitutions des groupes</i>	
13h00 – 13h30	Conclusions des ateliers et mot d'envoi	
13h30 – 15h00	BUFFET DEJEUNER	

b. Intervenants

Au cours des deux journées, le colloque a bénéficié du soutien de nombreux intervenants, du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, du secteur privé, des institutions de coopération et d'organisations non gouvernementales.

- ❖ Monsieur Todéman ASSAN, Directeur des Energies Renouvelables au sein de la DGE
- ❖ Monsieur Samuel BATCHO, Coordonnateur National du MCA
- ❖ Monsieur Baptiste BOBILLIER, Chargé de programme Energie et Environnement au sein de la Délégation de l'Union Européenne
- ❖ Monsieur Faustin DAHITO, Président de l'AISER
- ❖ Monsieur Peter FOERSTER, Chargé du programme EnDev de la GIZ
- ❖ Monsieur Marc GRATTON, Secrétaire Délégué d'Electriciens Sans Frontières
- ❖ Madame Olga JOHNSON, Directrice Générale de la Fondation Energies pour l'Afrique
- ❖ Monsieur Yaovi KOUNHUNDE, Représentant Résident de l'UEMOA au Bénin
- ❖ Monsieur Mohamed MADOUGOU, Représentant Résident de l'UNESCO au Bénin
- ❖ Madame Sonia N'DAH SEKOU, Cellule Coopération et Médiation Intersociale de l'ANADER
- ❖ Monsieur Hervé POULIQUEN, Directeur de projets d'AfricaGrid
- ❖ Monsieur Christian STOFFAËS, Président d'AfricaGrid
- ❖ Monsieur Adamou WOROU WARA, Directeur Général de l'Eau

L'animation du colloque et des différents ateliers était assurée par :

- ❖ Monsieur Paul ONIBON, Ingénieur agronome, Modérateur auprès de la GIZ
- ❖ Monsieur Ali KANZARI, Chef de mission MWH pour le programme « Energie et Eau pour la Vie »
- ❖ Madame Charlotte CADORET, chargée du programme « Energie et Eau pour la Vie »

L'ensemble des éléments diffusés au cours du colloque (plaquette, présentations, guides pour les ateliers) sont disponibles en annexe.

c. Budget

Le budget total de l'organisation du colloque se décompose selon le tableau suivant.

Prestations de services	Coût total
Location de la salle avec sonorisation et projection	560 000 XAF
Restauration (pause-café améliorée, buffet, eau minérale)	4 928 000 XAF
Outils de communication	400 000 XAF
Couverture photo/ vidéo	120 000 XAF
TOTAL	6 008 000 XAF

d. Partenaires techniques et financiers

Le programme « Energie et Eau pour la Vie » a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'organisation du colloque.

La Fondation Energies pour l'Afrique a pris en charge les frais de conception des différents outils de communication (plaquette, kakémono, invitation, programme).

Le cabinet MWH-Stantec a pris en charge dans le cadre les frais de production des outils de communication (plaquette, kakémono) et la rémunération d'un modérateur pour les ateliers.

III. Bilan de participation et premiers retours

a. Participants

Le colloque a été suivi par 103 participants, dont 50 participants présents pour l'intégralité du colloque.

On notera une répartition quasi-équitable des participants entre acteurs du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques ou financiers et du MEEM ou ses services sous tutelle.

Néanmoins la participation des autres ministères n'a pas atteint les objectifs fixés puisque seuls le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Education Maternelle et Primaire et le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ont été représentés. Une nouvelle présentation du programme, intégrant également les résultats du colloque, sera à organiser avec l'ensemble des Ministère devant être impliqués notamment par le biais du Comité Interministériel.

Par ailleurs, malgré la participation de l'ANCB qui pourra constituer un relai d'information, peu de communes ont été directement représentés. Une communication spécifique est à prévoir également de ce côté afin d'impliquer ces dernières dès la conception du programme – comme cela a d'ailleurs pu être soulevé au cours du colloque.

Tableau récapitulatif de la participation

	J1	J2
Autre Ministère	4	3
Interne MEEM	37	20
PTF/ AT	22	17
Secteur privé	21	13
Société civile	9	7
TOTAL	93	60

La liste consolidée des participants est disponible en annexe.

b. Enquête de satisfaction

Suite au colloque, un questionnaire de satisfaction a été diffusé aux participants par voie électronique. Son contenu est disponible en annexe.

Echantillon d'enquête

Les répondants représentent un échantillon correspondant au quart de la participation du colloque. La répartition par type de participants semble homogène par rapport à la participation effective du colloque :

- 6 répondants du secteur privé : Sagemcom, Ecosolaire, Solie, Aress, Sofreco, Ismat
- 5 répondants internes au MEEM
- 8 répondants représentant des Partenaires Techniques ou Financiers : EU TAF, UNESCO, UEMOA, MCA, SNV, Electriciens Sans Frontères
- 2 répondants représentant la société civile : ONG ABS, ONG Jeunesse Sans Frontière
- 4 répondants non identifiés

Environ 80% des répondants avaient reçu l'invitation directement.

Satisfaction globale

Globalement, les participants ont semblé satisfaits du colloque avec une notation de 7,5/10. Le colloque a été perçu comme un bon début, mais qui doit se confirmer par l'application réelle des différentes recommandations mises en avant.

L'objectif du colloque était clair pour 90% des participants. Il semblait équilibré pour 50% des répondants et complet pour 30% (incomplet = 0%)

Les qualificatifs les plus répétés concernant les sessions plénières sont :

- instructifs (pour 65% pour le J1 et 50% pour le J2)
- clairs (pour environ 30% J1 et J2)
- variés (pour environ 30% J1 et J2)

Les ateliers quant à eux ont paru enrichissants pour 67% des participants et variés pour 59%.

Remarques et suggestions

L'enquête a été l'occasion de mettre en évidence certains champs d'amélioration concernant le colloque ou le programme lui-même.

Tout d'abord les participants proposent des sujets qui auraient pu être abordés pendant le colloque dont :

- Un retour d'expériences ailleurs dans la sous-région et d'expériences négatives
- La question de la mobilisation du financement et des mécanismes de financement pour le programme

Ensuite les participants ont déploré l'absence ou le manque de visibilité de certains sujets qui au sein du programme Energie et Eau pour la Vie, notamment :

- L'hygiène et l'assainissement
- La mise en avant d'activités génératrices de revenus
- L'eau en milieu urbain
- Contrôle de la qualité des équipements
- Suivi des activités des entreprises dans le domaine

Les deux premières suggestions seront en effet intégrées au document conceptuel du programme.

Concernant l'eau en milieu urbain, malgré les contraintes réelles existantes dans ce sous-secteur, le programme Eau et Energie pour la Vie n'a pas vocation à y répondre. Il s'agit avant tout de se tourner vers les localités où le réseau classique (SONEB) n'est pas existant.

Les deux dernières suggestions étaient déjà prises en compte dans le programme, elles seront plus visibles dans le document opérationnel.

Enfin, les participants ont émis certaines suggestions relatives à la mise en œuvre opérationnelle et qui illustre aussi l'importance portée à ces sujets à savoir :

- Favoriser le Partenariat Public-Privé
- Clarifier le cadre réglementaire
- Poursuivre dans cette synergie d'actions multi-acteurs

c. Préoccupations soulevées en sessions plénières

Avant même l'analyse du retour des ateliers, plusieurs questions ont pu être abordées lors des sessions plénières, mettant en exergue certaines préoccupations des participants.

Tout d'abord, plusieurs questions ayant attrait à la nature du gestionnaire en charge du programme et des différentes activités menées sont apparus. Une meilleure définition de l'organisation institutionnelle devra préciser les responsabilités exactes des différentes structures sous tutelle du MEEM, des autres Ministères et des communes. En effet il a été déploré le fait que certaines actions dans le secteur de

l'eau ou de l'énergie soient menées à l'initiative d'une structure unique et sans consultation de l'ensemble des parties prenantes.

Dans l'optique de l'implication des communes dans le programme, il a été ensuite mis en avant le besoin que la délégation de responsabilité s'accompagne d'un transfert effectif de compétence à la commune. Les mécanismes de transfert de compétences devront être revus, notamment avec l'appui du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale.

Par ailleurs, plusieurs interventions ont posé la question des critères de choix des prestataires choisis pour la réalisation des ouvrages. Il a alors été remarqué que dans les programmes passés, malgré l'existence de plusieurs entreprises dans le secteur (notamment une cinquantaine d'entreprises au sein de l'AI SER), peu ont répondu effectivement aux appels d'offres. Une transparence sur les marchés ouverts sera à assurer dans l'optique d'accompagner le développement des acteurs locaux.

Enfin, il a été remarqué que les thèmes de l'hygiène et de l'assainissement n'étaient pas abordés dans le programme, alors même qu'un accès à l'eau potable signifie l'intégration de ces éléments.

IV. Retours des ateliers

a. Atelier 1 : Comment accompagner l'évolution des usages et des mentalités ?

Contexte

Malgré le déploiement de solutions techniques fonctionnelles et impactantes, on observe des cas de non adoption ou de délaissement des solutions proposées après un certain temps. Même si le pouvoir d'achat est un premier facteur explicatif, il n'est pas toujours la seule raison.

Objectif

Déterminer les facteurs limitant d'adoption de ces solutions (énergie ou eau) et proposer des recommandations.

Analyse de la situation

Le niveau d'implication des populations dans le processus d'appropriation des systèmes mis en place n'est en réalité pas le même dans le secteur de l'énergie et le secteur de l'eau, ce-dernier mettant dès à présent en œuvre des dispositifs plus avancés.

En effet dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales, l'accompagnement des acteurs autour des ouvrages se fait suivant la « démarche communale de gestion de l'eau » basée sur l'implication des populations du monde rural dans tout le processus d'appropriation de l'alimentation en eau potable.

D'une façon globale cette démarche se décline en quatre étapes surtout centrées sur le renforcement des capacités du gestionnaire, à savoir :

- Etape 1 : Préparation des appuis à travers des séances de sensibilisation ;
- Etape 2 : Structuration et organisation des acteurs de gestion de l'eau (mise en place des différents Comités)
- Etape 3 : Appui à l'élaboration de plan d'appui-accompagnement des acteurs (en tenant compte de leurs besoins)
- Etape 4 : Mise en œuvre des appuis accompagnements (formations, appui-conseils, auto-évaluation annuelle, etc.) axée sur des outils spécifiques : Arcep, SIS, STEFI, etc.

Ce système d'appui-accompagnement des acteurs autour des ouvrages d'approvisionnement en eau potable a permis certaines avancées notamment :

- L'amélioration de la qualité des équipements et matériels ;

- L'expression claire du Partenariat Public Privé (PPP) dans la mise en place et la gestion des installations ;
- Une réelle implication des acteurs concernés (Mairies, privés, femmes, consommateurs ruraux, etc.) dans la mise en place et la gestion des ouvrages.

Cette démarche est donc à poursuivre dans le secteur de l'eau et pourra facilement être répliquée dans le secteur de l'énergie.

Toutefois, on note encore des lacunes dans le maintien et la fonctionnalité des ouvrages. Ces derniers rencontrent encore :

- des pannes fréquentes sur les installations (Eau) suite à la mauvaise gestion des ouvrages, manque de maintenancier de proximité, un faible suivi et entretien et des pratiques d'incivisme ;
- le mauvais choix des sites d'installation des ouvrages par insuffisance d'études techniques et/ou pour des raisons politiques ;
- des problèmes de « clientélisme » dans l'attribution des marchés.

Recommandations

Ainsi dans l'optique d'accompagner au mieux l'adoption des différentes solutions qui seront mises en avant dans le programme « Energie et Eau pour la Vie », la « démarche communale de gestion de l'eau » en 4 étapes sera reprise et complétée suivant les recommandations suivantes :

- ✓ Recommandation 1 : Renforcer l'accompagnement des acteurs en y impliquant l'ensemble des couches de la population (y compris femmes, enfants) à toute les phases et étapes de mise en place et de gestion des ouvrages ou installations notamment dans l'optique d'évaluer les besoins réels.
- ✓ Recommandation 2 : Dans l'appui apporté aux acteurs, mettre l'accent sur :
 - les équipements et matériels adaptés et efficaces (appareils classe A)
 - l'établissement des maintenanciers de proximité (pool d'ouvriers spécialisés)
 - des institutions locales de contrôle (comité de veille et maintenance)
 - des outils efficaces de Suivi Technique et Financier axé sur les principes de la bonne gouvernance (à définir)
- ✓ Recommandation 3 : Mettre en place de façon participative un système fonctionnel d'auto-financement des ouvrages, en privilégiant les systèmes échelonnés de paiement ou le Mobile Money, plus adaptés aux zones rurales.

b. Atelier 2 : Quel modèle économique pour pérenniser et financer les installations ?

Contexte

Un facteur de réussite et de pérennité des installations qui seront faites et ont en principe une durée de vie de 10 ans, est la capacité à maintenir en état ces installations. Néanmoins cette maintenance nécessite un modèle de gestion et de financement. Par ailleurs via la diversité des actions menées, des modèles différents seront à envisager selon le type de projet (installations privées, installations communautaires, éclairage public).

Objectif

Déterminer le modèle de gestion et de financement le plus adéquat en prenant en compte la diversité des types d'installations

Analyse de la situation

Les sous-secteurs de l'eau et de l'énergie ont expérimentés des modèles distincts de gestion

- Dans le sous-secteur de l'eau, deux modes principaux de gestion sont bien connus : (i) le système d'affermage des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) et, (ii) la délégation des Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM).
- Dans le sous-secteur de l'énergie deux expériences récentes sont à prendre en compte : (i) le système GIZ qui fait la promotion des pompes solaires, lampes solaires (Pico PV), systèmes solaires domestiques (SSD) et lampadaires solaires par une subvention du secteur privé basée sur le résultat et, (ii) la gestion des 6 mini-centrales du PRODERE sous forme d'affermage.

Quelque soit le mode de gestion les acteurs impliqués dans la gestion des installations d'électrification solaire ou d'alimentation en eau potable sont : Mairies, Ministères: MEEM (DGE; DG Eau; ANADER; etc.), etc., Fournisseurs d'équipements et de matériels solaires ou d'alimentation en eau, Gestionnaires privés (fermier, délégataire), Techniciens (électricien, électromécanicien, etc.), Ouvriers (fontainiers, exploitants), Installateurs, Bénéficiaires/Consommateurs, Comités Villageois, ONG (exemple : Electricité sans frontière, GRAIND ONG, etc.), PTF (GIZ; Pays Bas; Banque Mondiale; BAD; etc.).

Plusieurs outils sont en outre utilisés pour le suivi des installations :

- Dans le sous-secteur Eau : (i) Mwater, LogAEV, (ii) la sensibilisation (Communication pour un changement de comportement), (iii) STEFI (ou Suivi Technique et Financier), etc.
- Dans le sous-secteur Energie : (i) Compteur Prépaiement, (ii) Système à puce électronique pour les paiements, (iii) Fonds de pérennisation, (iv) La mise en place d'un organisme de contrôle qualité des équipements qui bénéficiera d'un fonds vert, (v) Production et vente de l'énergie par les opérateurs privés, (vi), Fiche de suivi des recettes, (vii) Fiche de suivi de l'entretien des équipements, (viii) Fiche d'appréciation de la compétence de l'artisan réparateur, (ix) Fiche de suivi-évaluation, etc.

Ces modèles ont permis : (i) d'acquérir une forte adhésion des populations bénéficiaires et leur implication active à toutes les étapes mise en place et de gestion des installations, (ii) d'inciter les bénéficiaires à payer les redevances (factures), (iii) d'assurer la maintenance notamment la disponibilité des pièces de rechange, etc.

Cependant la proximité du suivi des installations ne semble pas encore achevée surtout dans le domaine solaire. Il peut être à nouveau mentionner les pannes fréquentes sur les installations (Eau) suite à la mauvaise gestion des ouvrages, manque de maintenancier de proximité, un faible suivi et entretien et des pratiques d'incivisme (cf atelier 1)

Recommandations

Ainsi au nombre des actions pour un modèle économique fonctionnel, rentable, et auto-entretenu de gestion des installations, trois types de recommandations peuvent être formulées

- ✓ Recommandation 1 : appliquer les dispositifs proposés en atelier 1 pour l'implication des populations, favorisant ainsi leur implication pour faciliter la gestion (paiement des redevances, signalisation des éventuels défauts...)
- ✓ Recommandation 2 : privilégier les modes de gestion locaux notamment via l'affermage qui a fait ses preuves dans plusieurs projets
- ✓ Recommandation 3 : sensibiliser les communautés au paiement des redevances mensuelles

c. Atelier 3 : mécanismes pour lever les barrières de développement du secteur privé

Contexte

L'atteinte des objectifs fixés, notamment en faveur des ménages, ne sera possible sans une forte participation du secteur privé en parallèle de l'action publique mise en œuvre. Cependant, nous l'avons rappelé, le secteur privé fait face à de multiples barrières.

Objectif

Identifier l'ensemble des barrières de développement du secteur privé et faire des recommandations pour les surpasser

Remarque de cadrage

Il s'agissait ici de se concentrer sur le secteur solaire, les axes d'actions proposés dans le programme « Energie et Eau pour la Vie » reposant essentiellement sur cette technologie. Cependant, le programme incluant l'adduction d'eau, qui fait apparaître des questions d'hygiène et d'assainissement, des acteurs privés de ce domaine (notamment bureaux d'étude) devront être consultés.

Analyse de la situation

Dans ses prestations au profit des installations énergie et eau, les acteurs privés du secteur solaire rencontrent des difficultés dans divers domaines :

BLOC A Au plan légal, institutionnel et de la taxation

- D'un point de vue institutionnel, le secteur du solaire et plus largement des énergies renouvelables est notamment représenté par l'ANADER. Cependant une confusion demeure quant au partage des responsabilités avec l'ABERME en charge de l'électrification rurale.
- D'un point de vue légal, les lois essentielles aussi bien sur les tarifs de rachat (feed-in tariff), sur les producteurs indépendants ou sur l'exonération des équipements sont en cours d'élaboration ou partielles. De plus la loi sur les PPP, essentiels pour la gestion de ses systèmes est également en cours d'élaboration. Il n'existe pas de loi-cadre sur les énergies renouvelables.

BLOC B Au plan de l'accès des Privés aux opportunités de financements

Les entreprises sont particulièrement confrontées à la méconnaissance du sous-secteur des Energies Renouvelables par les Banques et leurs procédures exigeantes caractérisées par des taux d'intérêts élevés. Par ailleurs, les acteurs ne connaissent pas d'outil local permettant d'identifier les opportunités de financement externe.

BLOC C Au plan de plan de la structuration du secteur

On a l'existence d'une association professionnelle des Privés en Energie Renouvelables (AISER) qui constitue en son sein un bassin de ressources humaines qualifiées. Cette

association a en face d'elle une demande d'équipements, matériels et de services d'Énergies Renouvelables en plein essor. Elle est de plus en plus soutenue dans son organisation par le Gouvernement, les PTF. L'atelier n'a pas mis en avant de difficultés de structuration spécifique à cette entité. En revanche, elle a mis en avant le manque d'un cadre de contrôle qualité permettant de mettre en valeur les professionnels du secteur par rapport aux « opportunistes »

BLOC D Au plan formation et de la recherche et du développement

- Au Bénin, il existe deux (02) types d'entités de formations : UAC (Publique) et ESMER (Privée) qui offrent des formations diplômantes et continues. Mais on note pour le moment une faible synergie ou arrimage entre les écoles et les entreprises pour mieux cadrer les formations aux réels besoins du marché.
- La recherche-développement dans le sous-secteur des Energies Renouvelables est faiblement organisée et ses résultats faiblement vulgarisés.

Recommandations

BLOC A Au plan légal, institutionnel et de la taxation, il a été proposé de :

- Finaliser les différentes lois en cours d'élaboration
- Introduire une loi cadre sur les énergies renouvelables
- Prendre un acte juridique pour intégrer les énergies renouvelables dans les conditions d'obtention du permis de construire ;
- Exonérer et défiscaliser totalement les équipements et matériels d'Énergies Renouvelables dans le pays. A, cet effet, il faut en collaboration avec la Douane béninoise faire un listing des équipements et matériels d'Énergies Renouvelables devant être pris en compte. La loi des finances devra alors prendre en compte cette disposition ;
- Sensibiliser et former les Douaniers Béninois et les agents des services d'impôts sur les équipements et matériels d'Énergies Renouvelables ainsi détaxés ;
- Ramener la procédure d'exonération à une seule entité ministérielle (ANADER) ;

BLOC B Au plan de l'accès des Privés aux opportunités de financements, il a été proposé de :

- Créer et animer une plateforme d'information sur les opportunités de financement,
- Mettre en place un fonds des Energies Renouvelables à travers le Fonds Verts Climat,
- Mettre en place un fonds de garantie.

BLOC C Au plan de la structuration du secteur, il a été proposé de :

- Associer l'ABENOR dans le contrôle de qualité des Energies Renouvelables ;
- Subventionner des études techniques et financières

BLOC D Au plan formation et de la recherche et du développement

- Etablir des liens de coopération entre les centres béninois de recherche avec d'autres centres de recherches spécialisés (aux fins des transferts de technologies) ;
- Instaurer la formation sur les Energies Renouvelables dans les Lycées et CET et privilégier la formation duale "Entreprise/Ecole
- Créer et financer des laboratoires de recherche pour les Energies Renouvelables.

d. Quelques observations critiques

Sur les ateliers 1 et 2

Il est à noter une certaine confusion entre les objectifs des ateliers 1 et 2 expliquant que les réponses s'entrecroisent.

- Dans l'atelier 1, les recommandations 2 et 3 correspondent en fait à des actions de pérennisation des installations. En effet l'adhésion des populations aux technologies proposées passe notamment par la durabilité de ces dernières.
- Dans l'atelier 2, les recommandations 1 et 3 font directement référence à des actions du périmètre de la sensibilisation et non du mode de gestion. L'adhésion des communautés aux dispositifs est en effet une condition nécessaire mais pas suffisante à leur durabilité.

La pérennité des installations est facilitée par l'implication des populations à leur mise en œuvre et inversement.

Néanmoins les ateliers ont tout de même mis en avant certains leviers concrets et spécifiques à chacun des thèmes.

Pour l'implication des populations il s'agit notamment :

- D'actions de sensibilisation et de consultation à toute étape de mise en place et gestion sur la technologie à utiliser, le besoin réel, l'emplacement, le mode de paiement
- De la mise en place d'institutions locales de contrôle et d'équipes de maintenance locales

Pour la gestion des installations il s'agit notamment :

- De privilégier la gestion locale notamment via l'affermage
- De mettre en place des outils de suivis techniques et financiers
- De mettre en place un système d'autofinancement participatif en privilégiant les systèmes échelonnés de paiement ou le Mobile Money, plus adaptés aux zones rurales.

Certaines questions demeurent non-abordées et devront faire l'objet de séances de travail additionnelles à savoir :

- Il n'y a eu aucune considération concernant les cas spécifiques des infrastructures communautaires comme les écoles, les dispensaires ou les maternités et le niveau de participation au budget de fonctionnement des installations.
- Une fois la gestion confiée (à un « fermier » dans le cas le plus fréquent)
 - Il n'y a eu aucune considération sur les niveaux de rémunération du fermier et la redevance due ainsi que sur le périmètre de responsabilité de chaque acteur
 - Il n'y a aucune considération sur l'après et notamment dans les cas d'extension ou de renouvellement de l'installation. Une distinction sera à mener entre le scénario de mini-réseaux/ AEV et le scénario de systèmes totalement décentralisés.

Sur l'atelier 3

L'objectif de l'atelier 3 a clairement été compris et a ainsi donné lieu à de nombreuses propositions concrètes.

En particulier, les réponses du bloc A (institutionnel, légal et taxation) ont été particulièrement exhaustives, montrant la nécessité de réformes rapides afin de fournir un environnement fiable aux acteurs. Plus que le secteur privé, ces mesures sont des préalables à toutes initiatives menées dans le secteur.

Les réponses du bloc C (structuration du secteur) ne disent rien quant la question du last-mile et de la pénétration des acteurs jusqu'au consommateur le plus éloigné. Des discussions avec l' AISER sont à mener en ce sens.

Les discussions se sont concentrées sur le secteur privé local. Or certaines problématiques sont spécifiques aux entreprises internationales souvent leaders de technologie qui souhaitent se développer mais ont des difficultés à s'implanter notamment du fait :

- De difficultés d'identification de partenaires locaux
- De la complexité de la procédure d'importation
- Du manque d'appui institutionnel

Néanmoins, la question du cadre institutionnel et légal est une préoccupation commune et sa résolution est évaluée par plusieurs acteurs internationaux comme un bon signal pour leur déploiement futur.

Enfin comme évoqué plus haut, il s'agira d'organiser une séance additionnelle avec les acteurs privés impliqués dans l'adduction d'eau.

V. Synthèse des retours et recommandations

Ainsi, prenant en compte l'ensemble des retours en session plénière, lors des ateliers et par le biais du questionnaire de satisfaction, voici les axes prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du programme « Energie et Eau pour la Vie »

a. Des préalables indispensables

Tout d'abord, il semble nécessaire de mettre en œuvre deux types de préalables indépendants du programme mais indispensables à sa réussite, à savoir :

- ✓ La finalisation de cadre législatif en cours d'élaboration afin de fournir un environnement fiable aux acteurs. Pour rappel, il s'agit notamment de la loi sur les fournisseurs indépendants d'électricité, de la loi de rachat de l'énergie produite de source renouvelable, de la loi sur le PPP, d'un loi-cadre sur les énergies renouvelables, sur la loi des finances concernant la taxation
- ✓ La clarification des rôles de chaque structure dans l'organigramme du Ministère afin de fixer la coordination du programme

b. Un programme enrichi de certains axes d'actions

D'un côté le programme, lors de sa présentation au colloque, ne mettait pas clairement en avant les activités génératrices de revenus pouvant être créées à l'issue du programme.

- ✓ Dans l'axe « accompagnement d'u développement d'une offre commerciale », plus que d'accompagner le développement d'une offre pico-solaire (lampes, kits domestiques), il s'agira d'élargir le périmètre à toute solution solaire, accessible individuellement et pouvant générer des activités génératrices de revenus comme les systèmes de pompage individuels, les moulins solaires, les cuiseurs solaires...
- ✓ Par ailleurs, les « points de recharge » prévus, seront en fait des microentreprises développées sur le modèle des kiosques SNV/MTN, afin de promouvoir à nouveau l'entrepreneuriat local.

D'un autre côté il a été remarqué que les questions d'hygiène et d'assainissement n'apparaissaient pas au programme.

- ✓ Elles seront intégrées dans la mise en œuvre opérationnelle de l'axe « AEV ou solutions alternatives pour les écoles, dispensaires et maternités ».
- ✓ De plus, un axe spécifique de sensibilisation va être ajouté au document conceptuel du programme pour prendre en compte cette question.

c. Des recommandations à appliquer lors de la phase opérationnelle

De nombreuses recommandations, issues des expériences passées, sont en fait des points directement applicables lors de la phase opérationnelle du programme. Maintenant que le concept du programme a été présenté et amendé, un document opérationnel décrivant la marche à suivre pour chaque action prévue va être conçu et prendra en compte ces recommandations.

Pour rappel, il a été recommandé :

1. Pour l'implication des populations

- Des actions de sensibilisation et de consultation à toute étape de mise en place et gestion sur la technologie à utiliser, le besoin réel, l'emplacement, le mode de paiement
- La mise en place d'institutions locales de contrôle et d'équipes de maintenance locales

2. Pour la gestion des installations

- De privilégier la gestion locale notamment via l'affermage. Cela suppose donc l'implication des communes et la question centrale du transfert de compétences.
- De mettre en place des outils de suivis techniques et financiers
- De mettre en place un système d'autofinancement participatif en privilégiant les systèmes échelonnés de paiement ou le Mobile Money, plus adaptés aux zones rurales.
- Favoriser le Partenariat Public-Privé

3. Pour le développement du secteur privé du secteur solaire

- Exonérer et défiscaliser totalement les équipements et matériels d'Energies Renouvelables dans le pays ;
- Sensibiliser et former les Douaniers Béninois et les agents des services d'impôts sur les équipements et matériels d'Energies Renouvelables ainsi détaxés ;
- Créer et animer une plateforme d'information sur les opportunités de financement,
- Mettre en place un fonds des Energies Renouvelables à travers le Fonds Verts Climat,
- Mettre en place un fonds de garantie pour soutenir les entreprises locales intervenants dans les EnR, afin qu'elles accèdent facilement aux financements. Ce fonds pourra être géré par une institution financière existante ou à créer, sera de type revolving et nécessitera seulement un budget de démarrage à chercher auprès des PTF ;
- Associer l'ABENOR dans le contrôle de qualité des Energies Renouvelables ;
- Subventionner des études techniques et financières ;
- Assurer un meilleur accès aux appels d'offre, via une plateforme spécialisée ;

- Etablir des liens de coopération entre les centres béninois de recherche avec d'autres centres de recherches spécialisés (aux fins des transferts de technologies) ;
- Instaurer la formation sur les Energies Renouvelables dans les Lycées et CET et privilégier la formation duale "Entreprise/Ecole
- Créer et financer des laboratoires de recherche pour les Energies Renouvelables

Enfin de manière transversale, poursuivre dans la voie d'une synergie multi-acteurs notamment par la mise en place de réunions groupées, semble plébiscité.

d. Des questions restant à étudier

Enfin, avant la mise en œuvre du programme, certains points restent en suspens et devront faire l'objet de séances de réflexions, d'études ou d'ateliers de travail complémentaires à savoir :

- Le détail du mode de gestion et en particulier : le niveau de rémunération du gestionnaire, son périmètre de responsabilité de chaque acteur et le cas de l'extension ou du renouvellement des installations à long terme
- Du niveau de participation notamment budgétaire des écoles, maternités et dispensaires
- La question du last-mile et de la structuration du secteur à mettre en œuvre pour assurer la pénétration des acteurs jusqu'au consommateur le plus éloigné
- Le cas des acteurs privés impliqués dans l'adduction d'eau et des contraintes existantes de déploiement
- Le cas des entreprises internationales souvent leaders de technologies qui souhaitent se développer mais ont des difficultés à s'implanter
- La question des déchets résultants des équipements en fin de vie
- Les expériences ailleurs dans la sous-région / expériences négatives (lesson learned)
- La mobilisation du financement et mécanismes de financement pour le programme

Conclusion

Le colloque « Energie et Eau pour la Vie » avait vocation à présenter le programme et ses composantes et à lancer les réflexions sur différents sujets identifiés comme essentiels pour sa réussite.

Après les multiples échanges, en sessions plénières, en ateliers et après le colloque via l'enquête de satisfaction menée, plusieurs axes ont été identifiés afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ce programme.

Certaines recommandations dépassent le cadre du programme et mettent en évidence des réformes indispensables à mener avant toute initiative tournée vers un accès à l'eau ou à l'énergie basé sur les énergies renouvelables.

D'autres nous ont permis de faire évoluer le cadre conceptuel du programme, notamment (i) l'intégration des questions d'hygiène et d'assainissement et, (ii) la mise en avant des solutions énergétiques en faveur d'activités génératrices de revenus.

C'est également un ensemble d'expériences et de bonnes pratiques à appliquer qui nous ont été livrées et seront assurément intégrées dans le plan d'opérationnalisation du programme.

Enfin, le colloque a mis en évidence des questions encore en suspens et qui feront l'objet de nouvelles réflexions, auxquelles toute contribution sera bienvenue. On notera également l'importance d'organiser une nouvelle réunion interministérielle afin de montrer l'avancement réalisé.

Fort de ces apprentissages, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines et l'équipe du programme « Energie et Eau pour la Vie » vous remercie à nouveau pour votre implication aux côtés de cet ambitieux programme.

ANNEXES

- 1- Plaquette du programme « Energie et Eau pour la Vie » distribuée à l'entrée
- 2- Présentations en session plénière de la matinée du 15 septembre
- 3- Présentations en session plénière lors de l'atelier de coordination technique
- 4- Support d'animation des ateliers du 15 et 16 septembre
- 5- Liste consolidée des participants
- 6- Questionnaire de satisfaction